

Arrêté du 31 août 2026 modifiant l'arrêté du 25 novembre 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé de La Réunion

NOR : SFHZ2630348A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé de La Réunion,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé de La Réunion :

1. Au titre du I.- 2° b) de l'article D. 1432-15, membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

- Kaelig AUBERT, titulaire et Éric MATZ, suppléant, représentants de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME).

2. Au titre du I.- 3° c) de l'article D. 1432-15, représentants des maires ou présidents d'un groupement de collectivités :

- David LORION, maire de Saint-Pierre, titulaire et Olivier HOARAU, maire du Port et Patrice SELLY, maire de Saint-Benoît, suppléants ;

- Erick FONTAINE, maire de La Possession, titulaire et Alexis CHAUSSALET, maire du Tampon et Joé BEDIER, maire de Saint-André, suppléants.

Article 2

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 31 août 2026.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service du Pôle Santé-ARS,
Yann DEBOS